
MUNICIPALITE

REPONSE ORALE AU CONSEIL COMMUNAL DU 9 DECEMBRE 2010

à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Line Rouyet
sur l'augmentation des tarifs de transports publics
et le blocage horaire des abonnements seniors

Renens, le 9 décembre 2010/mhmc

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Dans la séance du Conseil communal du 11 novembre 2010, Mme Line Rouyet, appuyée par 5 cosignataires, interpellait la Municipalité sur l'augmentation des tarifs des transports publics qui vont entrer en vigueur le 13 décembre, mais surtout sur les limitations d'horaires imposées aux abonnements seniors qui ne permettront plus de déplacement avant 9h du matin, relevant en particulier à ce propos l'information tardive de la population.

Les signataires posent à la Municipalité des questions, semblables à celles posées au Conseil communal de Lausanne, sur les conditions dans lesquelles a été prise cette décision, sur les positions de la Municipalité, sur ce qu'elle entend faire pour modifier cette décision, et sur l'information au public.

En préambule, il faut rappeler que ces hausses et surtout cette restriction d'usage à 9h pour les abonnements seniors durant les jours de semaine s'inscrit dans le cadre de l'extension de la Communauté tarifaire vaudoise. Celle-ci va plus que doubler au 12 décembre 2010. Elle sera composée de 11 entreprises de transport contre 5 actuellement, augmentant également le rayon de validité du ticket.

A l'instar de la grande majorité des entreprises suisses, les entreprises entrantes dans la Communauté tarifaire ne proposent actuellement pas d'abonnement pour les seniors, et la pression pour supprimer tout simplement cet abonnement a été forte sur l'entreprise tl, avec de nombreuses discussions dans les différentes instances où les communes sont représentées, soit le Comité de Direction et le Conseil d'administration. La restriction à 9h a représenté un compromis dans ces discussions, un compromis pour conserver un abonnement senior à prix réduit (590 frs par année au lieu de 660 frs). Cette restriction est limitée aux jours de semaine, et il n'y a pas d'interdiction de voyager avant 9h pour les seniors, comme cela a parfois été compris, mais simplement l'obligation d'acheter alors un billet, ou un abonnement à prix normal en cas d'usage matinal régulier.

Si l'introduction d'un abonnement Senior même limité a donc représenté une amélioration pour les nouveaux usagers de l'ensemble du canton, c'est par contre et très clairement, une dégradation pour les 6000 abonnés actuels qui voient leur abonnement augmenter – de 50 frs contre 60 frs pour les abonnements dits normaux, mais augmenter quand même –, et qui se trouvent discriminés par cette mesure dont l'aspect symbolique a très clairement été sous-estimé par les entreprises de transport. Par ailleurs, il faut constater effectivement que ni aux CFF (qui avaient envisagé de limiter à 9h la validité de l'abonnement journalier et ont reculé sous la pression des communes dont la nôtre, avec aussi une intervention de votre Conseil), ni dans d'autres entreprises de transports, il n'y a de chiffres démontrant que les bus ou trains sont encombrés le matin par des personnes en âge de la retraite !

Contrairement à d'autres entreprises comme la Poste ou les CFF, mais aussi des entreprises régionales de transports, les organes dirigeants des tl comprennent des représentants politiques étroitement associés à la marche de l'entreprise. Les décisions de hausses des tarifs (évoquées déjà l'an dernier, mais repoussées alors par ces instances) ont fait l'objet de nombreuses discussions. La mesure incriminée de restriction à 9h de l'abonnement Senior, même si elle permettait de maintenir cet abonnement, n'avait pas été votée à l'unanimité, en particulier pas par les représentants de Renens et Lausanne, dans un vote clairement politique.

Suite aux fortes réactions et oppositions au niveau de la population, des parlements (Grand Conseil, Conseils communaux de Renens et Lausanne en particulier), la discussion a été remise à l'ordre du jour du Conseil d'administration des tl du 15 novembre. Ce Conseil, bien que conscient des implications d'une telle demande, notamment du fait des délais très serrés, a voté une résolution demandant d'annuler la restriction "dès 9h" pour les abonnements Seniors, et ceci dès le 12 décembre.

Cette demande a été refusée par le Comité de pilotage de la Communauté tarifaire vaudoise, après une consultation faite par courriel auprès des représentants des autres entreprises, à l'unanimité de ces membres.

Suite à ce refus, le Comité de Direction des tl a, dans un courrier à la Communauté tarifaire vaudoise, communiqué à la presse, demandé aux conseils d'administration des dix entreprises de bien vouloir remettre le débat à l'ordre du jour, pour prendre l'avis aussi des représentants politiques présents à ces niveaux et dont plusieurs avaient réagi dans le même sens que les instances des tl, mais n'avaient pas été consultés par les comités des entreprises de transports (par exemple à Morges).

Nous en sommes là aujourd'hui, avec un Conseil d'administration des tl qui se réunit lundi et se penchera à nouveau sans aucun doute sur le sujet. Pour l'instant, la pression a été mise pour modifier la décision de toute la communauté tarifaire. Au vu de l'évolution de la situation, il appartiendra aux tl principalement, voire aux villes – mais avec une complexité au niveau de la mise en œuvre – de trouver alors éventuellement des solutions propres.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne HUGUENIN (L.S.)

Jean-Daniel LEYVRAZ